

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 avril 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Heure des questions à 14 heures*

*Groupe économique dès 12h00 à la buvette du Grand Conseil*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications  M. le Président lit le courrier de M. le député Serge Melly annonçant sa démission du groupe PLR pour rejoindre le groupe PDC-Vaud Libre.			
	2.	Dépôts  Interpellations : (14_INT_246) Olivier Epars, (14_INT_247) Raphaël Mahaim, (14_INT_248) Vassilis Venizelos, (14_INT_249) Raphaël Mahaim.  Postulats : (14_POS_066) Vassilis Venizelos, (14_POS_067) Vassilis Venizelos, (14_POS_068) Raphaël Mahaim, (14_POS_069) Jérôme Christen.  Motions : (14_MOT_044) Raphaël Mahaim, (14_MOT_045) Martial de Montmollin.  Initiative : (14_INI_007) Gérald Creteigny.			
TRAITE	3.	(14_HQU_AVR) Heure des questions du mois d'avril 2014, à 14 heures			
TRAITE	4.	(14_INT_243) Interpellation Jacques Neiryck et consorts - Est-il admissible de compliquer la vie d'une famille par une décision administrative ? (Pas de développement)  Une réponse immédiate du Conseil d'Etat est considérée comme définitive par l'interpellateur. Suite à cette réponse immédiate, une détermination Roxanne Meyer Keller au nom du groupe socialiste, amendée, est acceptée par 87 oui, 26 non et 22 abstentions. Consistant en un voeu, cette détermination est ainsi transmise au Conseil d'Etat.			
RENV-CE	5.	(14_INT_245) Interpellation Jérôme Christen - Rives du Lac, projets bloqués : l'Etat exige, mais n'en a pas les moyens ! (Pas de développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 avril 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	6.	<p>(121) Exposé des motifs et projet de décret accordant au CE un crédit de CHF 5'623'766 destiné à financer la prise de participation dans la société Salines Suisses du Rhin SA, autorisant le CE à adhérer à la Convention intercantonale sur la vente du sel en Suisse du 22 novembre 1973, abrogeant la loi sur la contrebande du sel (LSel) du 29 mai 1804 (Suite des débats)(1er débat)</p> <p>(1er débat, suite des débats):Décret LSel: art. 1 et 2 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Décret de CHF 5'623'766: art. 1 à 6 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Décret convention intercantonale: art.1 accepté sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée par 107 oui, 3 non et 3 abstentions. (2ème débat): Décret LSel: art. 1 accepté. Fin du 2ème débat. Décret CHF 5'623'766: tous les art acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. Décret convention: art. 1 accepté sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final groupé, les trois décrets sont acceptés par 114 oui.</p>	DECS.	Jungclaus Delarze S.	
RENV-CE	7.	<p>(13_PET_022) Pétition pour le maintien de la Poste de Paudex</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération) sont acceptées par 70 oui, 19 non et 21 abstentions.</p>	DECS	Christen J.	
TRAITE	8.	<p>(13_INT_155) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc Oran et consorts - La poste ferme des bureaux : jusqu'à quand ?</p> <p>Une détermination Marc Oran, suite à la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation, est refusée par 51 oui, 69 non et 12 abstentions.</p>	DECS.		
TRAITE	9.	<p>(13_INT_160) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Hauray - L'autorisation de séjour (Livret B pour étrangers) est-elle accordée avec toute la rigueur nécessaire ?</p>	DECS.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 avril 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	10.	(13_INT_130) Réponse du Conseil d'Etat à Interpellation Jean-Michel Favez relative aux trop nombreuses infractions dénoncées dans le secteur des métiers de bouche et des activités analogues	DECS.		
TRAITE	11.	(GC 101) Demandes de grâces de F.W., L.O.  Bulletins délivrés: 132 Bulletins rentrés: 132 Bulletins nuls:0 Bulletins valables: 132 Bulletins blancs: 2 Majorité absolue: 67 Les demades de grâces de F.W et L.O sont refusées par 84 et 91 voix	GC		
RENV-CE	12.	(14_INT_242) Interpellation Denis-Olivier Maillefer et consorts - "Vol spécial vers le Kosovo": le principe de proportionnalité a-t-il été respecté ? (Développement)			
RENV-CE	13.	(14_INT_244) Interpellation Mathieu Blanc - Sécurité dans le canton de Vaud en 2014 : Quo Vadis ? (Développement)			
OA+M	14.	(138) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit cadre de CHF 7'000'000.-- destiné à financer la poursuite des travaux d'entretien lourd (4ème période) 2014 – 2016 des bâtiments de l'Université de Lausanne à Dorigny (2ème débat)  (2ème débat): art. 1, amdt Kunze (retour au texte du CE) accepté par 64 oui, 60 non et 5 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est infirmé par 45 oui, 88 non et 5 abstentions. Art. 1, al.2, nouveau, amdt Kunze accepté par 115 oui, 9 non et 7 abstentions (=> 3ème débat à venir). Art. 1 amendé accepté par 127 oui, 1 non et 7 abstentions. Une demande de 3ème débat immédiat (majorité des 3/4 requise) est refusée par 92 oui, 38 non et 6 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 100 oui, 33 non et 6 abstentions.	DFJC.	Vuillemin P.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 avril 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	15.	<p>(58) Exposé des motifs et projet de loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil - sur le postulat Philippe Ducommun et consorts "Mise en oeuvre d'une loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles, - sur le postulat Olivier Forel et consorts demandant un rapport sur la politique culturelle alternative et non subventionnée dans le canton, et Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Anne Papilloud "Les gens l'appellent l'idole des jeunes (il en est même qui l'envient)"(2ème débat</p> <p>(2ème débat) : chapitre 1, art. 1 à 3 acceptés ; art. 3b, amdt Payot accepté par 59 oui, 56 non et 4 abstentions (=&gt; 3ème débat à venir). Art. 4, al.1, amdt Haury refusé par 62 oui, 63 non et 1 abstention avec la voix du Président. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 32 oui, 97 non et 3 abstentions. Art. 4 accepté. Art. 5, al. 1, amdt Wyssa accepté par 72 oui, 55 non et 2 abstentions (=&gt; 3ème débat à venir). Art. 5 amendé accepté. Art. 6 accepté. Chapitre 2, section 1 (art. 7 à 9) acceptée ; section 2 (art. 10 à 15) acceptée ; section 3 (art. 16 à 20) acceptée ; section 4 (art. 21) acceptée. Fin du 2ème débat. Une demande de 3ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 99 oui, 12 non et 13 abstentions. (3ème débat) : art. 3b, version du 2ème débat (oui) opposée à la version du 1er débat (non) : la version du 2ème débat est préférée par 68 oui, 54 non et 3 abstentions. Art. 5, version du 2ème débat (oui) opposée à la version du 1er débat (non) : la version du 2ème débat est préférée par 70 oui, 54 non et 3 abstentions. Fin du 3ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté par 114 oui et 7 abstentions. Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport) sur le rapport du CE sur le postulat Philippe Ducommun sont acceptées à l'unanimité.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport) sur le rapport du CE sur le postulat Olivier Forel sont acceptées avec quelques abstentions.</p> <p>La réponse à l'interpellation Anne Papilloud est traitée.</p>	DFJC.	Chevalley C.	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	16.	<p>(59) Exposé des motifs et projets de lois sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) et modifiant la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS), la loi sur la presse (LPresse) et Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat du Groupe radical et consorts "Pour un plan directeur de la muséographie dans le Canton de Vaud (08_POS_044)(2ème débat)</p> <p>(2ème débat) : LPMI : chapitre 1 (art. 1 à 5) accepté. Chapitre 2 (art. 6 à 8) accepté. Chapitre 3 (art. 9 à 26) accepté. Chapitre 4 (art. 27 à 28) accepté. Chapitre 5, art. 29 à 33 acceptés ; art. 34, al. 3, amdt Jaquet-Berger accepté (=&gt;3ème débat). Art. 34 amendé accepté. Art. 35 et 36 acceptés. Chapitre 6 (art. 37 à 45) accepté. Chapitre 7 (art. 46 à 49) accepté. Fin du 2ème débat. Une demande de 3ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 99 oui, 4 non et 8 abstentions. (3ème débat) : art. 34, version du 2ème débat (oui) opposée à la version du 1er débat (non) : la version du 2ème débat est préférée à l'unanimité.</p> <p>LPNMS : tous les articles sont acceptés sans discussion.</p> <p>LPresse : tous les articles sont acceptés sans discussion.</p> <p>En vote final, les trois projets de loi sont acceptés par 99 oui et 1 abstention</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport) sur le rapport du CE sur le postulat du groupe radical sont acceptées</p>	DFJC.	Chevalley C.	
RENV-COM	17.	(14_POS_064) Postulat Pierre Volet et consorts - Du bois c'est bien, du bois suisse c'est encore mieux (Développement et demande de renvoi à commission avec plus de 20 signatures)			
RENV-COM	18.	(14_POS_065) Postulat Yves Ferrari et consorts pour une politique cohérente de conservation du patrimoine architectural et archéologique (Développement et demande de renvoi à commission avec plus de 20 signatures)			

## Séance du Grand Conseil

Mardi 8 avril 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	19.	(14_POS_066) Postulat Jérôme Christen pour une véritable politique de préservation du patrimoine architectural et archéologique dans le canton de Vaud (Développement et demande de renvoi à commission avec plus de 20 signatures)			
OA	20.	(124) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 4'841'000.- pour financer la part cantonale des travaux routiers nécessaires à l'adaptation à la croissance du trafic, du réseau de bus régionaux du district de Nyon dans la région de Terre-Sainte et de la jonction autoroutière de Coppet (1er débat)  (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des 3/4 requise) est acceptée par 96 oui, 2 non et 7 abstentions. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. En vote final, le projet de décret est accepté par 100 oui	DIRH.	Modoux P.	
OA	21.	(125) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 5'430'000.- pour financer les travaux de réhabilitation de la route cantonale 639 entre Mollie-Margot et le giratoire des Deux-Ponts sur le territoire des communes de Savigny et Forel (Lavaux)(1er débat)  (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des 3/4 requise) est acceptée par 91 oui, 2 non et 8 abstentions. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. En vote final, le projet de décret est accepté par 102 oui et 1 abstention	DIRH.	Modoux P.	
TRAITE	22.	(13_INT_132) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Andreas Wüthrich - Les CFF sont-ils sur un nuage ?	DIRH.		
TRAITE	23.	(12_INT_005) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - Qui du canton ou de l'utilisateur des transports publics va passer à la caisse?	DIRH.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 avril 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	24.	(13_INT_183) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Dominique-Richard Bonny et consorts - A9b : l'OFROU se moque du Nord vaudois !	DIRH.		29/04/2014
RENV-T	25.	(13_POS_049) Postulat Stéphane Rezso et consorts concernant la gestion des bretelles d'accès autoroutières par feux - Gestion des rampes dynamiques pour fluidifier le trafic	DIRH	Modoux P.	29/04/2014
RENV-T	26.	(13_MOT_029) Motion Guy-Philippe Bolay et consorts - Crèches d'entreprise - Evitons de démotiver les sociétés en les faisant passer 2 fois à la caisse !	DIRH	Attinger Doepper C.	29/04/2014
RENV-T	27.	(83) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 1'670'000.- en vue de financer la troisième phase de subventions cantonales en faveur des chemins riverains et de l'amélioration du bilan écologique des rives et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mise en oeuvre du Plan directeur des rives du lac Léman (1er débat)	DTE	Cretegnny G. (Majorité), Bally A. (Minorité)	29/04/2014
RENV-T	28.	(85) Exposé des motifs et projet de lois modifiant : - la loi du 10 mai 1926 sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains (LML) et - la loi du 5 septembre 1944 sur l'utilisation des lacs et cours d'eau dépendant du domaine public (LLC) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats : - Jean-Michel Favez et consorts demandant que la loi sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains (LML) soit modifiée afin de faciliter la réalisation des objectifs sur le Plan directeur des rives vaudoises du Lac Léman (11/POS/290) ; - Fabienne Freymond Cantone et consorts demandant une définition plus restrictive des constructions considérées comme constructions légères sur le domaine public du lac (11/POS/292)(1er débat)	DTE	Cretegnny G. (Majorité), Bally A. (Minorité)	29/04/2014
RENV-T	29.	(13_MOT_032) Motion Raphaël Mahaim et consorts au nom du groupe des Verts en faveur de la géothermie - pour voir loin, il faut creuser profond !	DTE	Schwaar V.	29/04/2014
RENV-T	30.	(13_INT_180) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - Energie éolienne : pas de précipitation et de prise de risques inconsidérées !	DTE.		29/04/2014

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 avril 2014

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	31.	(13_INT_141) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Panneaux solaires interdits : de l'ombre sur la transition énergétique !	DTE.		29/04/2014
RENV-T	32.	(13_INT_200) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Epars - Gaz non conventionnel aux Grangettes, deux poids, deux mesures ?	DTE.		29/04/2014
RENV-T	33.	(13_POS_036) Postulat Jean-François Cachin et consorts - L'avenir pour les deux pontons et la digue olympique installés en face du CIO et du quai d'Ouchy à Lausanne	DTE, DIRH	Brélaz F. (Majorité), Aellen C. (Minorité)	29/04/2014
RENV-T	34.	(13_POS_039) Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour des procédures accélérées en matière de constructions d'importance minime	DTE	Randin P.	29/04/2014
RENV-T	35.	(13_PET_016) Pétition pour la suppression de la liste des chiens potentiellement dangereux de la loi sur la police des chiens	DTE	Nicolet J.M.	29/04/2014
RENV-T	36.	(13_INT_164) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Véronique Hurni et consorts - A l'aide sociale et en possession d'un ou plusieurs chiens !?	DSAS.		29/04/2014
RENV-T	37.	(13_POS_043) Postulat Michel Miéville et consorts - Big Brother dans votre jardin, c'est pour demain ! Que pense faire le Conseil d'Etat	DSAS	Hurni V.	29/04/2014
RENV-T	38.	(13_INT_147) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Régis Courdesse - Comment et à quel coût la suppression de la déduction de coordination (art. 11 LCP) peut améliorer la rente de retraite des bas salaires et des temps partiels des collaborateurs de l'Etat ?	DSAS.		29/04/2014
RENV-T	39.	(13_INT_119) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Montangero - Avec ou sans glace pilée, les boissons énergisantes ne sont-elles pas dangereuses pour la santé ?	DSAS.		29/04/2014

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :